



Schweizerischer Fussballverband  
Association Suisse de Football  
Associazione Svizzera di Football  
Swiss Football Association



# Rapport financier 2025



## Table des matières

<u>Rapport d'activité de la Commission des finances</u>	<b>3</b>
<u>Rapport de situation 2025</u>	<b>5</b>
<u>Rapport de l'auditeur</u>	<b>7</b>
<u>Comptes annuels 2025</u>	<b>9</b>
<u>Rapport de révision de la Commission des finances</u>	<b>30</b>

# Rapport d'activité de la Commission des finances

Dans le cadre des missions de la Commission des finances, définies par les statuts de l'ASF (art. 54 et suivants) et conformément au règlement administratif de la Commission des finances, les contrôles des comptes suivants ont été effectués:

- Mars 2025: Comptes annuels 2024 de la Ligue Amateur (LA)
- Septembre 2025: Comptes annuels 2024/25 de la Swiss Football League (SFL)
- Septembre 2025: Comptes annuels 2024 de l'Association soleuroise de football SOFV
- Novembre 2025: Comptes annuels 2024/25 de la Première Ligue

Les rapports de la Commission des finances attestent du respect de la loi et des statuts.

Lors de sa séance ordinaire du 6 novembre 2025, la Commission des finances a discuté du projet de budget pour l'année 2026 et rédigé une prise de position sur le budget 2026 à l'attention du Comité central dans le cadre de son mandat de collaboration à l'élaboration du budget 2026 de l'ASF (statuts de l'ASF, art. 55 et art. 7 du règlement interne de la Commission des finances), en présence du président central, des responsables des finances au sein du Comité central, du secrétaire général, de la directrice des finances/RH de l'ASF ainsi que des responsables financiers de la Swiss Football League, de la Première Ligue et de la Ligue Amateur.

Dans sa prise de position du 6 novembre 2025, la Commission des finances recommande au Comité central de l'ASF d'accepter le budget 2026 avec un bénéfice de CHF 27'389.

Conformément à son mandat, la Commission des finances a discuté le 26 mars 2026 des comptes annuels

2025 de l'ASF avec le président central, les responsables des finances au sein du Comité central, le secrétaire général, la directrice des finances/RH de l'ASF ainsi que les représentants des trois sections SFL, Première Ligue et Ligue Amateur, et a participé à leur élaboration. L'approbation des comptes 2025 de l'ASF a été recommandée, sous réserve de la révision.

Dans sa prise de position du 26 mars 2026, la Commission des finances souligne que le fonds de roulement net (liquidité) ainsi que le montant du capital d'exploitation de la Fédération (sécurité) restent bons. L'essentiel pour l'avenir reste que les résultats annuels (rendement) soient positifs. Cela peut être garanti par l'élaboration et le respect de budgets équilibrés et par une planification financière prudente et vigilante. Ainsi, l'ASF continuera de disposer de la liberté et de la possibilité de prendre des décisions en toute autonomie et d'agir de manière durable à moyen et long terme.

La réunion de clôture des comptes 2025 de l'ASF a eu lieu le 2 avril 2026 avec l'organe de révision externe élu par l'Assemblée des délégués. Dans ce cadre, la Commission des finances a été informée des procédures de vérification et a pris connaissance des divers rapports de cet organe. Dans son rapport du 2 avril 2026, la Commission des finances recommande l'approbation des comptes annuels et atteste leur régularité et leur conformité à la loi, aux statuts et aux règlements.

La Commission des finances remercie l'ASF pour sa participation à l'évaluation des principaux aspects financiers et la possibilité ainsi donnée de prendre position et de formuler des recommandations.

# Rapport d'activité de la Commission des finances

La Commission des finances remercie vivement les membres de l'administration et tout particulièrement le président central, les responsables des finances du Comité central, le secrétaire général, la directrice des finances/RH de l'ASF, ainsi que les présidents et les responsables financiers des sections et des associations régionales, pour le soutien apporté pendant la mission. La Commission des finances a été informée, à tous les égards, de manière transparente et compétente des activités de l'ASF, des sections et des associations régionales.

Muri, le 2 avril 2026, pour la Commission des finances de l'ASF

Mathieu Jaus, président  
Jacques Grossen, membre  
Michael Herrmann, membre  
Christian Rey, membre  
Adrian Steffen, membre  
Andreas Wyss, membre

# Rapport de situation 2025 –

## Swiss GAAP RPC

### 1. Vue d'ensemble: Comptes annuels 2025 selon Swiss GAAP RPC (compte de résultat, bilan)

L'exercice 2025 de l'Association Suisse de Football (ASF) a été fructueux, tant sur le plan sportif que financier.

Un temps fort tout particulier a été l'UEFA Women's EURO 2025, organisé en Suisse durant l'été. Les stades à guichets fermés, le jeu attrayant, les défilés de supporters ainsi que les fan zones dans les villes hôtes ont suscité un vif enthousiasme au sein de la population. L'UEFA Women's EURO 2025 a largement contribué à renforcer encore la visibilité du football féminin et à faire progresser de manière ciblée différents projets d'héritage. En parallèle, la Suisse a montré qu'elle était un pays organisateur compétent.

Autre temps fort sur le plan sportif: la qualification de l'équipe nationale A masculine pour la Coupe du monde de la FIFA 2026 aux États-Unis, au Canada et au Mexique. L'UEFA Women's EURO 2025 ainsi que les succès sportifs de l'équipe nationale A masculine et l'enthousiasme qui en a résulté pour le football en Suisse ont également des répercussions sur le football amateur. En 2025, un nouveau record a été enregistré en matière de joueuses et joueurs licenciés, ce qui entraîne une hausse des recettes issues des compétitions.

Le bénéfice annuel selon Swiss GAAP RPC s'élève à CHF 59 887 pour l'exercice écoulé. Ce résultat a été rendu possible grâce à l'engagement sans faille de tout le personnel et à la collaboration fructueuse avec les partenaires de longue date. Au 31 décembre 2025, l'ASF dispose d'un capital propre de CHF 21,9 millions, ce qui correspond à 51% du total du bilan.

#### 1.1 Compte de résultat 2025 – produits nets des livraisons et prestations

Les produits nets résultant des livraisons et des prestations ont diminué de CHF 11,9 millions par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à CHF 73,9 millions (-13,9%).

La baisse des produits d'exploitation est principalement due aux recettes provenant des compétitions de l'UEFA. Alors qu'en 2024, la participation de l'équipe masculine à l'UEFA EURO 2024 en Allemagne avait généré des recettes d'environ CHF 18,4 millions, les recettes issues de l'UEFA Women's EURO 2025 de l'équipe féminine en Suisse se sont élevées à CHF 3,4 millions en 2025.

Les recettes issues de l'organisation des matchs (CHF 11,0 millions) ont augmenté de CHF 1,0 million par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique en particulier par une hausse modérée des cotisations des membres, un nombre record de membres ainsi qu'un volume élevé de transferts de joueurs.

Les contributions des pouvoirs publics sont passées de CHF 5,6 millions à CHF 8,1 millions (soit + CHF 2,5 millions). Ces contributions supplémentaires concernent principalement des moyens alloués à des projets d'héritage dans le cadre de l'UEFA Women's EURO 2025 en faveur du développement du football féminin, ainsi que des contributions de la Confédération liées aux mesures de stabilisation en faveur du sport.

#### 1.2 Compte de résultat 2025 – charges de personnel

Les charges de personnel ont augmenté par rapport à l'exercice précédent, passant de CHF 18,5 millions à CHF 18,9 millions (soit + CHF 0,4 million). Cette hausse s'explique principalement par de nouveaux engagements dans différentes directions. En 2025, la part revenant aux joueuses et joueurs de l'équipe nationale A dans les recettes de sponsoring et de merchandising de l'ASF a diminué.

#### 1.3 Compte de résultat 2025 – autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation ont reculé, passant de CHF 61,0 millions en 2024 à CHF 52,6 millions, soit environ CHF 8,4 millions de moins que l'année précédente. Les écarts sont principalement liés aux points suivants:

# Rapport de situation 2025 –

## Swiss GAAP RPC

- L'UEFA EURO 2024 en Allemagne a entraîné des charges d'environ CHF 16,6 millions; l'UEFA Women's EURO 2025 a, pour sa part, généré des charges de CHF 3,3 millions, soit une diminution de CHF 13,3 millions.
- Les charges dans le domaine du football féminin ont augmenté de CHF 2,0 millions. Cette hausse est principalement due aux dépenses liées à des projets d'héritage en relation avec l'UEFA Women's EURO 2025 en Suisse.
- Dans le domaine des équipes nationales masculines, les charges ont augmenté de CHF 2,0 millions pour atteindre CHF 9,7 millions. En 2025, cette position comprend 10 matchs de l'équipe nationale A masculine (contre 8 matchs l'année précédente, deux matchs de préparation ayant été comptabilisés dans le décompte de l'UEFA EURO).

### 1.4 Compte de résultat 2025 – amortissements et correctifs de valeur sur postes d'immobilisations

Des amortissements d'environ CHF 1,9 million ont été réalisés sur les immobilisations corporelles et incorporelles au cours de l'année sous revue.

### 1.5 Compte de résultat 2025 – produits financiers

Le résultat financier 2025 s'élève à CHF 193'535 (année précédente: CHF 897'051). Le résultat financier de l'exercice précédent se composait principalement de bénéfices non réalisés de CHF 474 876 sur les actifs financiers (obligations en francs suisses). L'Association Suisse de Football conservera, dans la mesure du possible, les obligations individuelles jusqu'à l'échéance.

### 1.6 Recettes extraordinaires

La provision de CHF 1,5 million destinée à combler le déficit de financement du Parc Saint-Jacques à Bâle a pu être dissoute lors de l'exercice précédent ; cela a généré des recettes extraordinaires de CHF 1,5 million.

### 1.7 Bilan au 31 décembre 2025

Les liquidités existantes, les créances à court terme ainsi que les actifs financiers (qui sont présentés dans le bilan comme des actifs immobilisés à long terme) continuent de suffire sans problème pour faire face aux dettes à court terme.

Au 31 décembre 2025, le capital propre de l'ASF s'élève à CHF 21,9 millions pour un total du bilan de CHF 43,0 millions. Le taux d'autofinancement (51%) a augmenté de 5% par rapport à l'année précédente (46%).

### 2. Évaluation des risques

Le Comité central a procédé à une évaluation des risques en 2025.

### 3. Conclusion

Grâce à la gestion responsable menée ces dernières années, au capital propre de la Fédération existant ainsi qu'à des liquidités qui demeurent confortables, l'Association Suisse de Football dispose d'une base financière solide. Pour la poursuite de son développement, il est essentiel que les résultats annuels demeurent durablement positifs afin que des moyens suffisants soient disponibles pour la mise en œuvre de projets porteurs de succès.

Avec la Coupe du monde de la FIFA 2026 masculine, un nouveau temps fort sportif attend l'ASF. Par ailleurs, l'ASF se réjouit des prochains matchs de qualification de l'équipe nationale A féminine pour la Coupe du monde de la FIFA 2027 au Brésil.

# Rapport de l'auditeur

## Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Suisse de Football (l'association), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat, le tableau de variation du capital et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2025 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

## Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'association, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au comité central. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

## Responsabilités du comité central relatives aux comptes annuels

Le comité central est responsable de l'établissement des comptes annuels, lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le comité central est responsable d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'association à poursuivre son exploitation et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le comité central a l'intention de liquider l'association ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

## Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit.

# Rapport de l'auditeur

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <https://www.expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Ernst & Young AG

Stefan Schmid  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)

Cédric Meyer  
Expert-réviseur agréé

# Comptes annuels 2025

BILAN au 31.12.2025 Valeurs effectives selon les normes Swiss GAAP RPC	Explications	31.12.2025 CHF	%	31.12.2024 CHF	%
<b>Actif</b>					
<b>Actif circulant</b>		<b>15 495 820</b>	<b>36%</b>	<b>17 635 811</b>	<b>37%</b>
Liquidités	1.1	8 688 701	20%	13 041 571	27%
Créances résultant des livraisons et des prestations		2 145 859	5%	1 496 955	3%
Créances résultant des livraisons et des prestations envers des proches	1.2	2 178 807	5%	2 250 596	5%
Autres créances à court terme	1.3	613 165	1%	189 641	0%
Ducroire	1.4	-349 042	-1%	-473 628	-1%
Actifs transitoires	1.6	1 466 737	3%	401 522	1%
Actifs transitoires envers des proches	1.7	751 593	2%	729 155	2%
<b>Immobilisations</b>		<b>27 539 590</b>	<b>64%</b>	<b>30 340 421</b>	<b>63%</b>
Actifs financiers	1.8	12 602 415	29%	17 026 350	35%
Actifs financiers envers des proches	1.9	8 395 000	20%	6 395 000	13%
Immobilisations corporelles – mobilier, équipement, véhicules, matériel TIC		461 000	1%	397 999	1%
Immobil. incorporelles – logiciels TIC		2 030 000	5%	2 193 000	5%
Immobilisations corporelles – immobilier		4 051 175	9%	4 328 072	9%
	Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles				
<b>Total Actif</b>		<b>43 035 410</b>	<b>100%</b>	<b>47 976 232</b>	<b>100%</b>
<b>Passif</b>					
<b>Capitaux externes à court terme</b>		<b>19 450 951</b>	<b>45%</b>	<b>23 633 330</b>	<b>49%</b>
Dettes résultant des livraisons et des prestations	2.1	3 235 727	8%	3 545 373	7%
Dettes résultant des livraisons et des prestations envers des proches	2.2	2 035 139	5%	1 988 130	4%
Autres dettes à court terme	2.3	1 665 665	4%	3 130 984	7%
Passifs transitoires	2.4	6 412 161	15%	7 669 433	16%
Passifs transitoires envers des proches	2.5	6 102 259	14%	7 299 409	15%
<b>Capitaux externes à long terme</b>		<b>1 704 001</b>	<b>4%</b>	<b>1 646 000</b>	<b>3%</b>
Provisions	2.6	1 704 001	4%	1 646 000	3%
<b>Capital des fonds</b>	Preuve capital des fonds	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>428 087</b>	<b>1%</b>
Fonds affectés		0	0%	428 087	1%
<b>Capital de l'Association</b>	Preuve capital de l'Ass.	<b>21 880 458</b>	<b>51%</b>	<b>22 268 816</b>	<b>46%</b>
Capital libre de l'Association		17 881 307	42%	17 100 557	36%
Capital de l'Association affecté		3 939 264	9%	4 387 510	9%
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		59 887	0%	780 749	2%
<b>Total Passif</b>		<b>43 035 410</b>	<b>100%</b>	<b>47 976 232</b>	<b>100%</b>

Les chiffres sont saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

# Comptes annuels 2025

Comptes annuels 2025 Valeurs effectives selon les normes Swiss GAAP RPC	Explications	SWISS GAAP RPC 2025	SWISS GAAP RPC 2024
<b>Produits nets résultant des livraisons et des prestations</b>		<b>73905767</b>	<b>85830569</b>
Vente de droits TV équipes nationales	3.1	10514475	11231105
Cession de droits commerciaux	3.2	21871587	22011972
Recettes Coupe Suisse	3.3	4577846	4158101
Participation des équipes nationales A à UEFA Women's EURO 2025 en Suisse et à l'UEFA EURO 2024 en Allemagne	3.4	3412791	18363163
Recettes matchs internationaux équipes nationales A et M21	3.5	4286287	3570524
Cotisations de membres des clubs de l'ASF et recettes organisation matchs	3.6	11048279	10085974
Contributions des pouvoirs publics	3.7	8123070	5581224
Contributions de la FIFA et de l'UEFA	3.8	5602997	6545347
Autres recettes	3.9	4468435	4283160
<b>Dépenses fournitures et prestations de service</b>	<b>4.1</b>	<b>-1837658</b>	<b>-3993918</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>4.2</b>	<b>-18886498</b>	<b>-18522792</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>		<b>-52595237</b>	<b>-61011553</b>
Marketing, dont frais de réalisation et livraison des droits	4.3	-4030365	-4293461
Charges Coupe Suisse	4.4	-3213087	-3141933
Participation des équipes nationales A à UEFA Women's EURO 2025 en Suisse et à l'UEFA EURO 2024 en Allemagne	4.5	-3345094	-16581702
Charges Direction Équipes nationales	4.6	-9673992	-7638807
Charges Direction Développement du football	4.7	-14158634	-13733132
Charges Direction du football féminin	4.8	-8448937	-6422981
Contributions aux sections, associations régionales et clubs	4.9	-4257673	-4356353
Organes, comités et commissions	4.10	-696793	-631874
Médias/communication, frais de billetterie pour matchs à l'étranger, sécurité, frais de bureau et de gestion, TIC, frais de véhicules, frais immobiliers, réduction de l'impôt anticipé sur la TVA et autres charges d'exploitation	4.11	-4770662	-4211309
<b>Amortissements et corrections de valeur sur les postes de l'actif immobilisé</b>	Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles	<b>-1927992</b>	<b>-2087191</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-1341618</b>	<b>215115</b>
Charges financières	4.12	-27544	-30062
Produits financiers	4.13	221079	927113
<b>Résultat ordinaire</b>		<b>-1148083</b>	<b>1112166</b>
Recettes résultant de tiers	4.14	15363	15363
Variation du capital des fonds	4.15	428086	378367
Résultat extraordinaire ou hors période	2.6	0	1500000
<b>Résultat de l'exercice avant impôts</b>		<b>-704634</b>	<b>3005895</b>
Impôts directs	4.16	316275	-319083
<b>Résultat de l'exercice avant affectation / Variation du capital de l'Association affecté</b>		<b>-388359</b>	<b>2686812</b>
Variation du capital de l'Association affecté	4.17	448246	-1906063
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>59887</b>	<b>780749</b>

Les chiffres sont saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

# Comptes annuels 2025

## Tableau de variation du capital

2025		État 1.1	Augmentation	Baisse	Transfert	État 31.12
<b>Total capital des fonds</b>		<b>428 087</b>	<b>140 000</b>	<b>-568 087</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Centres de performance	a)	359 414	0	-359 414	0	0
Convention de l'UEFA sur la formation des arbitres	b)	68 673	140 000	-208 673	0	0
<b>Total capital de l'Association</b>		<b>22 268 816</b>	<b>2 067 125</b>	<b>-2 455 483</b>	<b>0</b>	<b>21 880 458</b>
<b>Capital libre de l'Association</b>		<b>17 100 557</b>			<b>780 749</b>	<b>17 881 306</b>
<b>Capital affecté</b>		<b>4 387 510</b>	<b>2 007 238</b>	<b>-2 455 483</b>	<b>0</b>	<b>3 939 265</b>
Fonds de formation	c)	719 005	1 474 540	-1 380 160	0	813 385
Fonds des phases finales UEFA/FIFA	d)	3 668 505	532 698	-1 075 323	0	3 125 880
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>780 749</b>	<b>59 887</b>	<b>0</b>	<b>-780 749</b>	<b>59 887</b>

2024		État 1.1	Augmentation	Baisse	Transfert	État 31.12
<b>Total capital des fonds</b>		<b>806 453</b>	<b>767 728</b>	<b>-1 146 095</b>	<b>0</b>	<b>428 087</b>
Centres de performance	a)	581 781	623 728	-846 095	0	359 414
Convention de l'UEFA sur la formation des arbitres	b)	224 673	144 000	-300 000	0	68 673
<b>Total capital de l'Association</b>		<b>19 582 003</b>	<b>4 531 936</b>	<b>-1 845 123</b>	<b>0</b>	<b>22 268 816</b>
<b>Capital libre de l'Association</b>		<b>16 843 956</b>			<b>256 601</b>	<b>17 100 557</b>
<b>Capital affecté</b>		<b>2 481 446</b>	<b>3 751 187</b>	<b>-1 845 123</b>	<b>0</b>	<b>4 387 510</b>
Fonds de formation	c)	715 809	1 394 536	-1 391 340	0	719 005
Fonds des phases finales UEFA/FIFA	d)	1 765 637	2 356 651	-453 783	0	3 668 505
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>256 601</b>	<b>780 749</b>	<b>0</b>	<b>-256 601</b>	<b>780 749</b>

Les chiffres sont saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

# Comptes annuels 2025

## **a) Centres de performance**

Dans le cadre d'un projet de suivi pour les centres de formation, différents centres de performance ont été lancés dans toute la Suisse sous la houlette de partenariats et de clubs dans le football d'élite junior. L'idée est de donner aux clubs la possibilité de recevoir des subventions pour la direction des centres de performance, à condition de respecter certaines conditions ou exigences.

## **b) Convention de l'UEFA sur la formation des arbitres**

La convention de l'UEFA sur la formation et l'organisation des arbitres vise d'une part à promouvoir le rôle des arbitres et, d'autre part, à améliorer la qualité des performances des arbitres à tous les niveaux du football. L'UEFA fournit des ressources financières pour la réalisation de ces objectifs.

## **c) Fonds de formation de l'ASF**

L'Association Suisse de Football perçoit une contribution de formation sur tous les transferts définitifs et à durée limitée de joueurs qui atteignent ou ont l'âge de 18 à 31 ans durant l'année du transfert dans un club de l'Association Suisse de Football. Cette contribution vient en supplément des montants pour transferts et prêts. Cette contribution est versée dans le fonds de formation lié à la promotion de la relève dans le capital affecté. Les fonds sont principalement et spécifiquement versés aux clubs actifs dans le domaine du football d'élite junior et qui appliquent le règlement du label de l'ASF, ainsi qu'aux associations régionales pour contribuer à couvrir les charges de personnel des directeurs techniques.

## **d) Fonds des phases finales UEFA/FIFA**

L'Association Suisse de Football crédite les contributions de couverture de la participation aux phases finales de l'UEFA et de la FIFA des équipes nationales A à partir de 2022 au fonds dans le capital affecté. Le fonds doit être utilisé pour financer des projets stratégiques importants et limités dans le temps. Le Comité central décide quels sont les projets sélectionnés et financés.

# Comptes annuels 2025

La valeur d'assurance incendie des bureaux et des locaux commerciaux de l'Association Suisse de Football, situé Worbstrasse 48 à 3074 Muri b. Bern, s'élève à CHF 10 644 800 au 31 décembre 2025 (l'année précédente CHF 10 644 800)

Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles au 31 décembre 2025	Parcelle de terrain	Bâtiment	Mobilier et équipement, véhicules	Matériel TIC	Total immob. corporelles	Immob. incorporelles – logiciels TIC
Valeurs de marché au 1.1.2024	2 142 000	16 387 456	135 317	586 663	19 251 436	5 244 751
Entrées 2024	0	0	10 207	158 092	168 299	1 210 995
Sorties 2024	0	0	0	-86 058	-86 058	-1 738 330
Valeurs de marché au 31.12.2024	2 142 000	16 387 456	145 524	658 697	19 333 677	4 717 416
Amortissements cumulés au 1.1.2024	0	-9 794 739	-51 317	-291 663	-10 137 719	-2 601 751
Entrées 2024	0	-276 897	-25 207	-124 092	-426 196	-1 660 995
Sorties 2024	0	0	0	86 058	86 058	1 738 330
Amortissements cumulés au 31.12.2024	0	-10 071 636	-76 524	329 697	-10 477 857	-2 524 416
Dépréciations cumulées au 1.1.2024	-306 000	-3 823 750	0	0	-4 129 750	0
Entrées 2024	0	0	0	0	0	0
Sorties 2024	0	0	0	0	0	0
Dépréciations cumulées au 31.12.2024	-306 000	-3 823 750	0	0	-4 129 750	0
<b>Valeurs comptables nettes au 31.12.2024</b>	<b>1 836 000</b>	<b>2 492 071</b>	<b>69 000</b>	<b>329 000</b>	<b>4 726 071</b>	<b>2 193 000</b>
Valeurs de marché au 1.1.2025	2 142 000	16 387 456	145 524	658 697	19 333 677	4 717 416
Entrées 2025	0	0	36 990	164 684	201 674	1 349 421
Sorties 2025	0	0	0	-172 920	-172 920	-1 706 845
Valeurs de marché au 31.12.2025	2 142 000	16 387 456	182 514	650 461	19 362 431	4 359 992
Amortissements cumulés au 1.1.2025	0	-10 071 636	-76 524	-329 697	-10 477 857	-2 524 416
Entrées 2025	0	-276 896	-7 990	-130 684	-415 570	-1 512 421
Sorties 2025	0	0	0	172 920	172 920	1 706 845
Amortissements cumulés au 31.12.2025	0	-10 348 532	-84 514	-287 461	-10 720 507	-2 329 992
Dépréciations cumulées au 1.1.2025	-306 000	-3 823 750	0	0	-4 129 750	0
Entrées 2025	0	0	0	0	0	0
Sorties 2025	0	0	0	0	0	0
Dépréciations cumulées au 31.12.2025	-306 000	-3 823 750	0	0	-4 129 750	0
<b>Valeurs comptables nettes au 31.12.2025</b>	<b>1 836 000</b>	<b>2 215 175</b>	<b>98 000</b>	<b>363 000</b>	<b>4 512 175</b>	<b>2 030 000</b>

# Comptes annuels 2025

Valeurs d'assurance des biens mobiliers en CHF:	2025	2024
Biens et équipements, matériel informatique	4 438 299	4 438 299
Installations techniques diverses	391 724	391 724
<b>Total</b>	<b>4 830 023</b>	<b>4 830 023</b>

Les dépréciations cumulées sur la parcelle de terrain ainsi que sur l'immeuble abritant les bureaux et l'administration, pour un montant total de CHF 4 129 750, ont dû être effectuées en 2003, car il existait des indications selon lesquelles la valeur comptable nette ne se basait ni sur la valeur d'usage, ni sur la valeur de marché. Par conséquent, une dépréciation a été établie et la valeur comptable nette a été ajustée sur la base d'une estimation de la valeur de marché effectuée par un expert en évaluation externe.

Tableau des flux de trésorerie 2025 Valeurs effectives selon les normes Swiss GAAP RPC	2025	2024
<b>Flux de trésorerie des opérations courantes</b>	<b>-5 233 175</b>	<b>4 895 776</b>
Résultat de l'exercice	59 887	780 749
Amortissements immobilisations corporelles	415 570	426 196
Amortissements des immobilisations incorporelles	1 512 421	1 660 995
Bénéfices (-) et pertes (+) non réalisés sur actifs financiers	-7 463	-474 870
Augmentation (-) / baisse (+) créances	-1 125 225	648 144
Augmentation (-) / baisse (+) comptes de régularisation actifs	-1 087 654	69 453
Augmentation (+) / baisse (-) dettes à court terme	-1 727 957	2 401 908
Augmentation (+) / baisse (-) des passifs transitoires	-2 454 422	-821 494
Baisse des provisions	58 001	-1 323 001
Augmentation (-) / baisse (+) capital des fonds	-428 087	-378 367
Augmentation (+) / baisse (-) du capital affecté	-448 246	1 906 064
<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement</b>	<b>880 305</b>	<b>3 620 706</b>
Investissements immobilisations	-201 674	-168 299
Investissements dans des actifs financiers	-2 068 600	0
Cessions d'actifs financiers	4 500 000	5 000 000
Cessions immobilisations financières de personnes proches	-1 349 421	-1 210 995
<b>Flux de trésorerie des activités de financement:</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Variation nette des liquidités</b>	<b>-4 352 870</b>	<b>8 516 481</b>
Liquidités en début de période	13 041 572	4 525 089
Variation nette des liquidités	-4 352 870	8 516 481
<b>Liquidités en fin de période</b>	<b>8 688 702</b>	<b>13 041 571</b>

Les chiffres sont saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

# Comptes annuels 2025

## Explications relatives aux comptes annuels 2025

### 1.1 Liquidités

en CHF	31.12.2025	31.12.2024
Avoirs au comptant	15 012	21 837
Avoirs en banque et comptes de chèques postaux en CHF	8 083 137	5 346 591
Avoirs bancaires en devises étrangères (EUR/USD)	590 552	673 143
Dépôts à court terme	0	7 000 000
<b>Total liquidités</b>	<b>8 688 701</b>	<b>13 041 571</b>

Les avoirs en devises étrangères sont évalués au cours de change du jour à la date de clôture du bilan.

### 1.2 Créances résultant des livraisons et des prestations envers des proches

en CHF	31.12.2025	31.12.2024
Créances envers les clubs de l'ASF	1 114 762	1 384 748
Créances envers l'UEFA/la FIFA	816 296	660 135
Créances envers les associations régionales	183 571	193 140
Fondation LPP ASF (caisse de pension)	41 370	0
Créances envers les sections de l'ASF (SFL, Première Ligue, Ligue Amateur)	22 807	12 573
<b>Total créances résultant des livraisons et des prestations envers des proches</b>	<b>2 178 807</b>	<b>2 250 596</b>

### 1.3 Autres créances à court terme

Les autres créances à la date de la clôture du bilan se composent comme suit:

en CHF	31.12.2025	31.12.2024
Impôt anticipé	125 648	189 395
Créances envers la Confédération, les cantons et les communes	0	246
Solde TVA	487 516	0
<b>Total autres créances à court terme</b>	<b>613 165</b>	<b>189 641</b>

### 1.4 Ducroire

Le «ducroire» a été évalué selon des critères économiques et se base sur des valeurs empiriques des années précédentes.

en CHF	31.12.2025	31.12.2024
Ducroire	-349 042	-473 628
<b>Total ducroire</b>	<b>-349 042</b>	<b>-473 628</b>

### 1.5 Stocks

Les stocks disponibles sont composés essentiellement de survêtements, de maillots, de ballons et de matériel médical. Les achats apparaissent au poste «Dépenses fournitures et prestations de service» dans le compte de résultat. Pour les raisons suivantes, ce poste est considéré comme bien de consommation et n'est pas indiqué comme poste de stock au bilan:

- Le matériel est presque exclusivement mis à disposition gratuitement par des partenaires et des sponsors.
- Le matériel est utilisé et consommé au fur et à mesure lors des rassemblements des différentes équipes nationales.
- Le matériel n'a qu'une valeur d'usage interne pour l'Association Suisse de Football. Une vente ne serait pas possible en raison d'accords de sponsoring qui sont en partie spécifiques.
- Les survêtements, les maillots, les ballons etc. sont lavés et réutilisés. Par conséquent, la valeur du produit usagé pourrait se révéler très basse.

# Comptes annuels 2025

## 1.6 Actifs transitoires

en CHF	31.12.2025	31.12.2024
Actifs transitoires envers des tiers	1 466 737	401 522
<b>Total actifs transitoires</b>	<b>1 466 737</b>	<b>401 522</b>

## 1.7 Actifs transitoires envers des proches

en CHF	31.12.2025	31.12.2024
Swiss Olympic	0	25 945
FIFA – Contributions à terme	234 000	650 000
Associations régionales	500 520	53 210
UEFA	17 073	0
<b>Total actifs transitoires envers des proches</b>	<b>751 593</b>	<b>729 155</b>

## 1.8 Actifs financiers

en CHF	31.12.2025	31.12.2024
Obligations en CHF ainsi que dépôts à terme en CHF avec une durée > 12 mois	12 602 413	17 026 350
Actions non cotées p.m.	1	1
Titres de participation p.m.	1	1
<b>Total actifs financiers</b>	<b>12 602 415</b>	<b>17 026 350</b>

Les actifs financiers sont exclusivement des obligations en CHF avec une durée résiduelle à moyen terme. En raison de la baisse des taux d'intérêt, des bénéfices comptables non réalisés ont pu être pris en compte sur les différents postes au cours de l'année sous revue. L'intention est de conserver les différentes obligations jusqu'à échéance afin de pouvoir compenser à l'avenir les pertes comptables non réalisées de l'année précédente.

## 1.9 Actifs financiers envers des proches

en CHF	31.12.2025	31.12.2024
Hypothèque caisse de prévoyance	400 000	400 000
Réserves de cotisations de l'employeur pour les fondations de prévoyance de l'ASF (sans renonciation à l'utilisation)	7 995 000	5 995 000
<b>Total actifs financiers envers des proches</b>	<b>8 395 000</b>	<b>6 395 000</b>

## 2.1 Dettes résultant des livraisons et des prestations

en CHF	31.12.2025	31.12.2024
Cautions reçues pour les entraîneurs non qualifiés	360 500	273 500
Factures des fournisseurs	2 875 226	3 271 872
<b>Total dettes résultant des livraisons et des prestations</b>	<b>3 235 727</b>	<b>3 545 373</b>

Les factures des fournisseurs sont des obligations de paiement non honorées résultant de l'utilisation de crédits fournisseurs pour l'achat de marchandises, de consommables, d'immobilisations, ainsi que de prestations reçues, de conseils, etc. avec une échéance de moins de 12 mois.

Les escomptes sont considérés comme des réductions du prix d'achat.

# Comptes annuels 2025

## 2.2 Dettes résultant des livraisons et des prestations envers des proches

en CHF	31.12.2025	31.12.2024
Fondation LPP de l'ASF (caisse de pension)	302 731	213 346
Dettes envers les sections de l'ASF (SFL, Première Ligue, Ligue Amateur)	190 760	1 037 205
Dettes envers les associations régionales	61 069	97 966
Dettes envers les clubs de l'ASF	815 266	0
Cautions d'entrée versées par les clubs de l'ASF	645 263	620 563
Autres dettes envers les clubs de l'ASF	20 050	19 050
<b>Total dettes envers des proches</b>	<b>2 035 139</b>	<b>1 988 130</b>

## 2.3 Autres dettes à court terme

en CHF	31.12.2025	31.12.2024
Décompte TVA	0	444 178
Dettes envers l'AVS, l'AC, la caisse d'allocations familiales	104 925	763 573
Impôts à la source décomptés mais pas encore payés	-355	589 082
Dettes envers la Confédération, les cantons, les communes et les administrations fiscales cantonales	1 046 145	484 151
Compte courant – mesures de stabilisation Covid de la Confédération	514 950	850 000
<b>Total dettes financières à court terme avec intérêt</b>	<b>1 665 665</b>	<b>3 130 984</b>

## 2.4 Passifs transitoires

en CHF	31.12.2025	31.12.2024
Primes de qualification facturées aux partenaires commerciaux pour la Coupe du monde de la FIFA 2026 et l'UEFA EURO 2025	725 000	381 250
Projets Legacy – paiements reçus pour des projets de suivi	998 236	624 985
Signing Fee Ticketmaster (en fonction des recettes de billetterie pendant la durée du contrat)	1 000 000	1 000 000
Régularisation des crédits de vacances et d'heures supplémentaires du personnel	552 000	445 000
Régularisation de la provision pour les cadeaux d'ancienneté du personnel de l'ASF	246 000	430 000
Dettes envers des partenaires pour les droits non livrés	516 939	577 650
Autres régularisations diverses	2 373 987	4 112 548
Provisions part à court terme pour impôts différés	0	98 000
<b>Total comptes de régularisation passifs</b>	<b>6 412 161</b>	<b>7 669 433</b>

## 2.5 Passifs transitoires envers des proches

en CHF	31.12.2025	31.12.2024
Swiss Olympic – diverses avances de fonds	125 039	568 133
Versements de l'UEFA déjà perçus pour les exercices suivants	5 977 220	6 510 139
Régularisation des notes de crédit à payer aux associations régionales et aux sections	0	158 333
Régularisation des factures impayées des clubs de l'ASF	0	62 805
<b>Total comptes de régularisation passifs envers des proches</b>	<b>6 102 259</b>	<b>7 299 409</b>

# Comptes annuels 2025

## 2.6 Provisions

Provision Parc Saint-Jacques en CHF	31.12.2025	31.12.2024
Valeur comptable au 1.1.	0	1 500 000
Dissolution par le compte de résultat	0	-1 500 000
<b>Valeur comptable au 31.12.</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

L'ASF a participé aux frais d'agrandissement du stade Parc Saint-Jacques à Bâle pour un montant total de CHF 5 250 000. Si, à la fin de la saison 2018/2019, les recettes supplémentaires générées par les matchs internationaux disputés à Bâle dépassent le montant de l'investissement de CHF 5,25 millions, l'ASF doit contribuer au maximum à hauteur de CHF 1,5 million au manque de financement du stade de Bâle, pour autant que celui-ci ne soit pas couvert par le canton. Le décompte définitif a été effectué et la provision a pu être dissoute.

Provision part à long terme des impôts différés en CHF	31.12.2025	31.12.2024
Valeur comptable au 1.1.	1 646 000	1 469 000
Constitution	0	177 000
Utilisation	58 000	0
Dissolution par le compte de résultat	0	-91 000
<b>Valeur comptable au 31.12.</b>	<b>1 704 000</b>	<b>1 646 000</b>

Des provisions pour impôts sur le revenu latents sont constituées sur les différences d'évaluation temporaires afin de tenir compte des effets futurs de l'impôt sur le revenu. Étant donné que le moment de la réalisation des réserves latentes est incertain, les taux d'imposition applicables à la date du bilan sont utilisés pour calculer les provisions. Les provisions pour impôts sur le revenu latents sont divisées en une partie courante (cf. comptes de régularisation passifs) et une partie non courante.

<b>Total des provisions</b>	<b>1 704 000</b>	<b>1 646 000</b>
-----------------------------	------------------	------------------

## 3.1 Vente de droits TV équipes nationales

en CHF	2025	2024
Vente de droits TV équipes nationales / SSR / UEFA	9 664 475	10 381 105
Prestations en nature contrats TV équipes nationales	850 000	850 000
<b>Total de la vente des droits TV</b>	<b>10 514 475</b>	<b>11 231 105</b>

## 3.2 Cession de droits commerciaux

en CHF	2025	2024
Contributions des sponsors et des partenaires des équipes nationales / espèces	15 939 276	13 481 578
Contributions des sponsors et des partenaires des équipes nationales / prestations en nature	2 566 666	4 356 169
Revenus du merch. et des licences équipes nationales	677 681	1 100 052
Contributions de sponsoring et des partenaires pour le football des enfants, le football des juniors et d'autres produits	1 518 983	1 817 364
Contributions de sponsoring et des partenaires pour pour IAXA Women's Super League	645 000	1 156 810
Swiss Football Awards	100 000	100 000
Contributions de partenaires pour les projets d'héritage	423 981	0
<b>Total cession de droits commerciaux</b>	<b>21 871 587</b>	<b>22 011 972</b>

## 3.3 Recettes Coupe Suisse

en CHF	2025	2024
Cession de droits commerciaux	362 500	100 000
Cession de droits TV	2 040 000	1 950 000
Recettes finale de Coupe Suisse	2 175 346	2 108 101
<b>Total recettes Coupe Suisse</b>	<b>4 577 846</b>	<b>4 158 101</b>

# Comptes annuels 2025

## 3.4 Participation des équipes nationales A à UEFA Women's EURO 2025 en Suisse et à l'UEFA EURO 2024 en Allemagne

en CHF	2025	2024
Indemnités UEFA/FIFA	2 568 231	14 622 271
Primes partenaires des équipes nationales	681 250	2 437 250
Part des recettes de la vente de billets	163 310	1 303 642
<b>Total participation des équipes nationales A à UEFA Women's EURO 2025 en Suisse et à l'UEFA EURO 2024 en Allemagne</b>	<b>3 412 791</b>	<b>18 363 163</b>

## 3.5 Recettes matchs internationaux équipes nationales A et M21

en CHF	2025	2024
Recettes matchs internationaux équipe nationale A masculine	3 926 514	3 168 552
Recettes matchs internationaux équipe nationale A féminine // Recettes finale de Coupe	325 015	352 868
Recettes matchs internationaux éq. nat. M21	34 759	49 104
<b>Total des recettes matchs internationaux éq. nat. A et M21</b>	<b>4 286 287</b>	<b>3 570 524</b>

## 3.6 Cotisations de membres des clubs de l'ASF et recettes organisation matchs

en CHF	2025	2024
Cotisations des clubs et joueurs	3 539 423	3 030 438
Taxes pour les transferts, les inscriptions et les regroupements	5 355 300	5 264 270
Cotisations des membres extraordinaires Membres	324 500	311 621
Autres cotisations diverses	996 086	751 395
Amendes issues de l'organisation des matchs	485 025	525 980
Taxes sur les contrats de prêt	34 751	30 047
Recettes diverses issues de l'organisation des matchs	313 194	172 223
<b>Total cotisations des membres et recettes organisation matchs</b>	<b>11 048 279</b>	<b>10 085 974</b>

## 3.7 Contributions des pouvoirs publics

in CHF	2025	2024
Fondation pour la promotion du sport en Suisse SFS	6 220 786	5 422 471
Transmission de la contribution à la SFL	-3 661 090	-3 048 000
<b>Fondation pour la promotion du sport en Suisse SFS</b>	<b>2 559 696</b>	<b>2 374 471</b>
Subventions de Swiss Olympic (financées par la FSES)	1 849 777	1 371 062
Subventions de Swiss Olympic (financées par l'OFSPPO)	1 971 003	1 788 924
Transmission des subventions de Swiss Olympic (financées par la FSES et l'OFSPPO) à la SFL et aux clubs	-922 372	-905 824
J+S/Remboursements cours d'entraîneurs	66 455	88 980
Paquet de stabilisation Sport	971 761	109 002
Subventions diverses de l'OFSPPO (y c. projets d'héritage)	1 626 750	754 609
<b>Contributions Swiss Olympic et OFSPPO</b>	<b>5 563 374</b>	<b>3 206 753</b>
<b>Total Contributions des pouvoirs publics</b>	<b>8 123 070</b>	<b>5 581 224</b>

## 3.8 Contributions de la FIFA et de l'UEFA

en CHF	2025	2024
Contributions UEFA	3 723 458	4 108 873
Contributions FIFA	1 879 539	2 436 475
<b>Total Contributions FIFA et de l'UEFA</b>	<b>5 602 997</b>	<b>6 545 347</b>

### Soutien financier FIFA / UEFA:

Les fonds du projet FIFA Forward 3.0 (2023 – 2026) sont utilisés comme contributions pour financer les coûts opérationnels et pour les matchs internationaux des équipes nationales juniors et de l'équipe nationale féminine A. Les contributions de la FIFA pour 2024 comprennent également les contributions pour la Coupe du monde féminine de la FIFA 2023 en Nouvelle-Zélande et en Australie CHF 575 000.

Les fonds alloués au titre du programme UEFA HatTrick VI (2024-2028) servent à couvrir les frais de fonctionnement des équipes nationales, à financer des projets d'investissement (en 2024 pour le centre de formation de Bienne et les centres de performance de la relève) ainsi que divers projets dans le football féminin et le football de masse.

# Comptes annuels 2025

## 3.9 Autres recettes

en CHF	2025	2024
Vente de matériel de bureau et de services TIC	431 829	243 588
Vente de billets / matchs à l'étranger	68 153	42 375
Recettes arbitres	3 598 595	3 559 013
Répercussion des taxes SUISA sur les clubs	65 461	64 936
Recettes diverses, y compris l'UEFA Study Group	235 214	293 369
Autres recettes CF Bienne	69 183	79 878
<b>Total autres recettes</b>	<b>4 468 435</b>	<b>4 283 160</b>

## 4.1 Dépenses fournitures et prestations de service

en CHF	2025	2024
Achats de matériel Puma (prestations en nature) et divers frais logistiques	- 586 623	- 2 472 646
Dépenses fournitures – prestations en nature de divers partenaires et sponsors	- 1 200 000	- 1 478 492
Achat de cadeaux	- 51 036	- 42 779
<b>Total dépenses fournitures et prestations de service</b>	<b>- 1 837 658</b>	<b>- 3 993 918</b>

Les années paires, Puma verse des prestations en nature importantes, tandis que les années impaires, ces prestations sont moins importantes.

## 4.2 Charges de personnel

en CHF	2025	2024
Charges de personnel du secrétariat général, y c. prestations sociales	- 12 922 262	- 12 184 481
Charges de personnel des coaches de l'équipe nationale A, y c. prestations sociales	- 1 891 555	- 1 922 268
Charges de personnel des entraîneurs des équipes nationales juniors, y c. prestations sociales	- 1 804 037	- 1 645 008
Frais de personnel Coaches de l'équipe nationale féminine A	- 680 504	- 609 721
Frais de personnel Coaches des équipes nationales juniors féminines	- 331 782	- 200 423
Part des joueurs et joueuses de l'équipe nationale A dans les recettes de sponsoring et de merchandising, y c. prestations sociales	- 1 256 357	- 1 758 858
Primes de points et de match de l'équipe nationale A, y c. prestations sociales	0	- 202 034
<b>Total charges de personnel</b>	<b>- 18 886 498</b>	<b>- 18 522 792</b>

## 4.3 Marketing, dont frais de réalisation et livraison des droits

en CHF	2025	2024
Dépenses pour les équipes nationales	- 3 057 871	- 3 331 755
Prestations en nature contrat TV	- 850 000	- 850 000
Frais Swiss Football Award	- 122 494	- 111 707
<b>Total marketing, dont frais de réalisation et livraison des droits</b>	<b>- 4 030 365</b>	<b>- 4 293 461</b>

# Comptes annuels 2025

## 4.4 Charges Coupe Suisse

en CHF	2025	2024
Versements aux clubs de l'ASF participants (fonds TV, primes de marketing, billetterie)	- 939 000	- 939 000
Coûts opérationnels (frais d'impression, inspections de sécurité, etc.)	- 25 225	- 17 028
Frais de marketing et de mise en œuvre	- 382 094	- 413 039
Frais d'événement finale de Coupe, y compris contribution aux finalistes pour participation aux recettes de billetterie	- 1 866 768	- 1 772 866
<b>Total charges Coupe Suisse</b>	<b>- 3 213 087</b>	<b>- 3 141 933</b>

## 4.5 Total Participation des équipes nationales A à UEFA Women's EURO 2025 en Suisse et à l'UEFA EURO 2024 en Allemagne

en CHF	2025	2024
Coûts opérationnels (hôtel, transport, restauration)	- 1 910 053	- 4 562 551
Indemnités journalières et primes versées aux joueurs, au staff et au personnel (y c. les primes de qualification)	- 1 435 041	- 9 997 692
Parts de bénéficiaires versées – sections de l'ASF (SFL, Première Ligue, Ligue Amateur)	0	- 2 021 459
<b>Total Participation des équipes nationales A à UEFA Women's EURO 2025 en Suisse et à l'UEFA EURO 2024 en Allemagne</b>	<b>- 3 345 094</b>	<b>- 16 581 702</b>

## 4.6 Charges Direction Équipes nationales

en CHF	2025	2024
Charges matchs internationaux équipe nationale A	- 5 325 449	- 3 787 625
Charges matchs internationaux équipe nationale M21	- 1 173 793	- 839 002
Charges matchs internationaux équipe nationale M20	- 278 507	- 310 865
Charges matchs internationaux équipe nationale M19	- 444 036	- 561 803
Charges matchs internationaux équipe nationale M18	- 652 762	- 491 752
Charges matchs internationaux équipe nationale M17	- 609 868	- 491 293
Charges matchs internationaux équipe nationale M16	- 347 691	- 333 867
Charges matchs internationaux équipe nationale M15	- 181 692	- 163 041
Charges FE-14	- 91 447	- 78 079
Frais administratifs des équipes nationales	- 568 748	- 581 479
<b>Total charges Direction Équipes nationales</b>	<b>- 9 673 992</b>	<b>- 7 638 807</b>

## 4.7 Charges Direction Développement du football

en CHF	2025	2024
Coûts des réunions, séminaires et ateliers, y compris l'UEFA Study Group	- 20 974	- 32 441
Projets de la Direction du développement du football	- 188 912	0
Charges analyse du jeu et des joueurs	- 82 650	- 93 662
Département Promotion de la relève	- 3 181 402	- 2 951 815
Département Football de base	- 2 475 226	- 2 700 675
Département Formation des entraîneurs	- 380 454	- 509 045
Département Arbitres	- 5 585 484	- 5 515 891
Département Développement des clubs	- 571 630	- 700 408
Département Gestion des talents	- 819 597	- 861 761
Service Formation des gardiens et athlétisme	- 61 090	- 95 898
Projets de revitalisation Swiss Olympic	- 791 217	- 271 536
<b>Total charges Direction développement du football</b>	<b>- 14 158 634</b>	<b>- 13 733 132</b>

# Comptes annuels 2025

## 4.8 Charges Direction du football féminin

en CHF	2025	2024
Frais administratifs / div. projets de promotion du football d'élite et du football de base	- 631 266	- 819 974
Versements aux clubs (par ex. contributions au label)	- 884 877	- 614 325
Équipe nationale féminine A	- 2 270 150	- 2 370 998
Équipe nationale féminine M19	- 449 768	- 450 530
Équipe nationale féminine M17	- 483 942	- 477 526
Équipe nationale féminine M16	- 308 005	- 336 368
Centres de formation des filles M15 et M14	- 88 810	- 83 137
Dépenses AZ Bienne	- 475 706	- 518 927
Projets legacy WEURO 2025	- 2 856 414	- 751 196
<b>Total charges Direction football féminin</b>	<b>- 8 448 937</b>	<b>- 6 422 981</b>

## 4.9 Contributions aux sections, associations régionales et clubs

en CHF	2025	2024
Contributions à la SFL	- 2 063 588	- 2 055 678
Contributions à la Première Ligue	- 468 000	- 468 000
Contributions à la Ligue Amateur	- 442 500	- 517 500
Contributions fixes aux associations régionales	1 262 729	- 1 252 114
Dons et soutiens à des clubs et associations régionaux pour des demandes de projets individuels	- 20 856	- 63 061
<b>Contributions aux sections, associations régionales et clubs</b>	<b>- 4 257 673</b>	<b>- 4 356 353</b>

## 4.10 Organes, comités et commissions

en CHF	2025	2024
Assemblée des délégués (tous les 2 ans)	- 15 314	- 24 594
Comité central, y compris div. projets de réforme	- 605 818	- 521 311
Tribunal de recours, Commission de contrôle et de discipline	- 14 550	- 9 240
Commission des finances, Commission des terrains de jeu, Commission médicale et Commissions spéciales	- 61 111	- 76 729
<b>Total charges organes, comités et commissions</b>	<b>- 696 793</b>	<b>- 631 874</b>

## 4.11 Médias/communication, frais de billetterie pour matchs à l'étranger, sécurité, frais de bureau et de gestion, TIC, frais de véhicules, frais immobiliers, réduction de l'impôt anticipé sur la TVA et autres charges d'exploitation

en CHF	2025	2024
Médias/communication	- 362 897	- 258 787
Frais de billetterie pour matchs à l'étranger	- 45 577	- 40 070
Sécurité	- 4 207	- 1 986
Frais de bureau et de gestion	- 355 479	- 434 922
Services numériques – TIC	- 1 872 060	- 1 647 622
Services numériques – Contrôle des joueurs (SPIKO)	- 49 129	- 83 278
Frais de véhicules	1 173 853	- 981 281
Frais immobiliers	- 491 650	- 346 423
Projet Home of Swiss Football	- 84 868	- 13 868
TVA (réduction de l'impôt anticipé – usage mixte)	- 485 861	- 403 717
Hausse des pertes sur créances / débiteurs	- 161 492	- 30 810
Autres dépenses diverses	- 6 573	- 30 165
<b>Total médias/communication, frais de billetterie pour matchs à l'étranger, sécurité, frais de bureau et de gestion, TIC, frais de véhicules, frais immobiliers, réduction de l'impôt anticipé sur la TVA et autres charges d'exploitation</b>	<b>- 4 770 662</b>	<b>- 4 211 309</b>

# Comptes annuels 2025

## 4.12 Charges financières

en CHF	2025	2024
Diverses charges financières (p. ex. droits de garde)	- 27 544	-30 062
<b>Total charges financières</b>	<b>-27 544</b>	<b>-30 062</b>

## 4.13 Produits financiers

en CHF	2025	2024
Recettes des actifs financiers (coupons CHF Bonds)	181 166	284 105
Intérêts sur liquidités, y compris gain sur évaluation de comptes bancaires en devises étrangères et du CC en devises étrangères avec l'UEFA	32 451	168 132
Gain non réalisé sur les actifs financiers (évaluation à la fin de l'année à la valeur du marché)	7 463	474 876
<b>Total produits financiers</b>	<b>221 079</b>	<b>927 113</b>

## 4.14 Recettes résultant de tiers

en CHF	2025	2024
Revenus locatifs de la Maison du football CH	15 363	15 363
<b>Total recettes résultant de tiers</b>	<b>15 363</b>	<b>15 363</b>

## 4.15 Variation du capital des fonds

en CHF	2025	2024
Augmentation	- 140 000	-767 728
Baisse	568 087	1 146 095
<b>Total variation du capital des fonds</b>	<b>428 087</b>	<b>378 367</b>

## 4.16 Impôts directs (+ = produits / - = charges)

en CHF	2025	2024
Impôts d'État, locaux et religieux (capital et bénéfices)	276 276	-128 083
Variation de la charge fiscale latente	40 000	-191 000
<b>Total impôts directs</b>	<b>316 276</b>	<b>-319 083</b>

En 2025, à la suite d'un recours déposé auprès de l'administration fiscale, la ASF a obtenu le remboursement des impôts payés en trop au cours des années précédentes.

Des provisions pour impôts sur le revenu latents sont constituées sur les différences d'évaluation temporaires afin de tenir compte des effets futurs de l'impôt sur le revenu. Étant donné que le moment de la réalisation des réserves latentes est incertain, les taux d'imposition applicables à la date du bilan sont utilisés pour calculer les provisions. Les provisions pour impôts sur le revenu latents sont divisées en une partie courante (cf. passifs transitoires) et une partie non courante. La variation de la provision pour impôts sur le revenu latents par rapport à l'année précédente figure au poste Impôts directs.

## 4.17 Variation du capital affecté

en CHF	2025	2024
Augmentation	- 2 007 238	-3 751 187
Baisse	2 455 483	1 845 123
<b>Total variation du capital affecté</b>	<b>448 245</b>	<b>-1 906 064</b>

# Comptes annuels 2025

## Principes essentiels de présentation des comptes annuels 2025

Les comptes sont établis conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC. De manière générale, elles se basent sur les dispositions légales du droit des sociétés anonymes. En dérogation à la législation en vigueur sur les réserves latentes, les postes du bilan ont été utilisés pour l'établissement des comptes annuels en fonction des valeurs maximales prévues par le droit des sociétés anonymes. Les comptes annuels ont été préparés de manière que la situation financière et les recettes de l'Association puissent être évaluées de manière aussi fiable que possible.

## Approbation

Le Comité central a analysé et pris connaissance des comptes annuels lors de sa séance du 27 mars 2026. Il a recommandé à l'Assemblée des délégués d'approuver les comptes annuels.

## Modification des principes comptables au cours de l'exercice sous revue

Aucune modification des principes comptables par rapport à l'année précédente.

## Périmètre de consolidation

L'Association Suisse de Football ASF n'a pas de filiales ou d'institutions partenaires qu'elle réunit à la majorité des voix ou d'une autre manière sous une direction uniforme.

## Principes de valorisation

### Devises

Les comptes sont exprimés en francs suisses (CHF). À la date de clôture du bilan, les positions libellées en monnaies étrangères sont converties au cours de change du jour. Les transactions en monnaies étrangères sont valorisées sur la base du cours de change du jour de la transaction.

## Liquidités

Les liquidités englobent l'encaisse, les montants créditeurs sur les comptes postaux et bancaires, y compris les placements au jour le jour, ainsi que les dépôts à terme d'une durée résiduelle maximale de trois mois.

## Titres

Les titres disponibles à la vente ou détenus en tant que réserve de liquidité sont évalués à la valeur du marché et comprennent des actions cotées, des obligations et des placements sur le marché monétaire, y compris des opérations de change à terme à des fins de couverture avec une durée résiduelle de 3 mois.

## Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les risques identifiés sur les différentes créances donnent lieu à des correctifs de valeur opérés pour chaque créance (ducroire) sur la base des valeurs historiques.

## Stocks

L'Association Suisse de Football n'a constitué de stocks ni pendant la période sous revue ni pendant l'exercice précédent. Tout le matériel des équipes nationales est traité comme des biens de consommation et est directement passé en charges dans le compte de résultat dès son acquisition.

## Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont inscrites au bilan au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements et des dépréciations cumulés.

Les investissements destinés à créer de la valeur sont inscrits à l'actif.

Les charges d'entretien et de réparation sont directement passées en charges dans le compte de résultat.

Les immobilisations incorporelles acquises ou générées en interne ne sont pas inscrites à l'actif.

# Comptes annuels 2025

Les amortissements sont calculés de façon linéaire en fonction des estimations de durées d'utilisation suivantes:

Immobilisations corporelles et incorporelles	Durée de placement
Bâtiment	40 ans
Matériel informatique	5 ans
Mobilier et équipement	10 ans
Logiciels	3 ans

La valeur des immobilisations est vérifiée chaque année à la date de clôture du bilan. Une valeur comptable supérieure à la valeur actuelle indique une dépréciation qui donne lieu à un amortissement spécial correspondant.

## Actifs faisant l'objet d'un contrat de leasing financier

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de leasing financier sont capitalisés à leur coût d'achat ou à leur valeur de marché. Par conséquent, les paiements de leasing sont présentés comme dette de contrats de leasing. Les actifs faisant l'objet de contrats de leasing financier sont amortis sur la base d'une estimation de leur durée d'utilisation, généralement la durée du contrat de leasing.

Les paiements effectués au titre des contrats de leasing simple sont directement passés en charge dans le compte de résultat.

## Actifs financiers

Les titres qui sont détenus à des fins d'investissement à long terme sont inscrits dans les immobilisations au bilan et évalués à leur valeur de marché.

Les actifs financiers non négociables ou les actifs financiers sans valeur de marché sont comptabilisés au coût d'acquisition moins les correctifs de valeur nécessaires.

## Dettes

Des dettes résultent de transactions ou d'événements passés qui donneront vraisemblablement lieu à une sortie de liquidités à l'avenir (par ex. l'acquisition de biens et

de services, des engagements de garantie ou des créances en responsabilité sur prestations fournies). Les dettes sont comptabilisées à la valeur de la contrepartie qui a été établie en échange de l'acceptation de la dette. Cette valeur reste en général inchangée jusqu'au remboursement de la dette (valeur nominale).

## Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsqu'une obligation résulte d'un événement passé et que le montant de l'obligation est incertain mais peut être estimé. De plus, une sortie de liquidités future liée à cette obligation doit être qualifiée de vraisemblable.

## Capital des fonds

Le capital des fonds comprend des dotations effectuées par des tiers à des fins très précises qui en restreignent l'utilisation. En règle générale, il s'agit de projets sur plusieurs années.

## Nom, forme juridique, siège

Association Suisse de Football

L'Association Suisse de Football est une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse.

Le siège de l'Association Suisse de Football est situé à Muri bei Bern.

## Cautions

L'Association Suisse de Football n'a accordé aucune caution, ni durant l'exercice couvert par le présent rapport, ni pendant l'exercice précédent.

## Obligations de garantie

L'Association Suisse de Football n'a pris aucune obligation de garantie, ni durant l'exercice couvert par le présent rapport, ni pendant l'exercice précédent.

## Droits de gage envers des tiers

L'Association Suisse de Football n'a pris aucun droit de gage envers des tiers ni durant l'exercice sous revue, ni pendant l'exercice précédent.

# Comptes annuels 2025

## Restrictions de propriété liées aux engagements propres

Il n'existe aucune hypothèque sur les immeubles de bureaux et commerciaux de l'ASF. Il existe une ligne de crédit automobile de CHF 5 millions auprès de l'UBS, utilisable sous forme de limite de compte courant ou d'avances fixes. Les immobilisations financières ont été mises en gage à titre de garantie.

Au 31 décembre 2025, la valeur comptable des immobilisations financières mises en gage s'élève à CHF 12 533 811 et, pour l'exercice précédent, à CHF 17 026 350.

## Engagements de leasing

Il n'existe aucun engagement issu de contrats de leasing financier. Les véhicules de service de l'Association Suisse de Football sont généralement loués pour une durée de leasing de 1-4 ans ou sont gracieusement mis à disposition par un partenaire/sponsor.

## Engagements envers des institutions de prévoyance

Le compte courant laisse apparaître une dette de CHF 302 731 (exercice précédent CHF 213 346) envers la Fondation LPP de l'Association Suisse de Football et de ses sections (caisse de pension semi-autonome appartenant à l'entreprise).

## Informations générales sur les institutions de prévoyance

Les informations suivantes et la représentation comptable de toutes les relations économiques entre l'Association Suisse de Football et ses institutions de prévoyance ont été établies conformément aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 16, «Engagements de prévoyance», tant pour l'exercice sous revue que pour l'exercice précédent.

Les collaboratrices et collaborateurs de l'Association Suisse de Football sont affiliés à la Fondation LPP pour le personnel de l'Association Suisse de Football et de ses sections et sont assurés contre les conséquences économiques de la

vieillesse, du décès et de l'invalidité. Le plan de prévoyance correspond au régime de la primauté des cotisations conformément à la LPP.

En outre, il existe la caisse de prévoyance de l'Association Suisse de Football et de ses sections. Cette fondation patronale vise à soutenir les collaborateurs de l'Association Suisse de Football en leur accordant des aides et des prestations dans des situations particulières, p. ex. dans des cas de rigueur.

La date de clôture du bilan des deux fondations est le 31 décembre.

Le tableau suivant fournit des informations sur le taux de couverture des deux fondations et sur les autres liens économiques entre les fondations et l'Association Suisse de Football:

en CHF	Fondation LPP	Caisse de prévoyance
<b>31.12.2025</b>		
Employeur – réserve de cotisation	7 970 000	25 000
Taux de couverture		
Excédent de couverture		
<b>31.12.2024</b>		
Employeur – réserve de cotisation	5 970 000	25 000
Taux de couverture	112%	969%
Excédent de couverture	5 192 815	13 441 951

Les comptes annuels au 31 décembre 2025 n'ont pas encore été vérifiés, c'est pourquoi le taux de couverture et l'excédent de couverture ne figurent pas encore ici.

# Comptes annuels 2025

Il n'y a ni renoncations à l'utilisation ni nécessité de procéder à des correctifs de valeur sur les réserves de cotisations de l'employeur.

L'excédent de couverture de la caisse de prévoyance n'est pas considéré comme un avantage économique car, d'une part, l'Association Suisse de Football ne peut exercer aucune influence sur la caisse de prévoyance et, d'autre part, elle ne verse pas de cotisations financières régulières.

Les cotisations de l'employeur de l'ASF à la Fondation LPP se sont élevées à CHF 1 887 804 pour l'exercice sous revue et à CHF 1 732 615 pour l'exercice précédent. En 2025, un versement supplémentaire de CHF 2 000 000 a été effectué dans la réserve de cotisations d'employeur. L'Association Suisse de Football ne verse pas de cotisations réglementaires régulières à la caisse de prévoyance.

## Participations substantielles

Il n'existe pas de participations substantielles.

## Autres dettes non inscrites au bilan

Il n'existe ni dettes irrévocables issues d'accords ne devant pas figurer au passif, ni autres obligations fermes de livraison et/ou d'achat.

## Événements postérieurs à la clôture du bilan

Aucun événement important susceptible d'influencer les comptes annuels 2025 n'est connu après la date de clôture du bilan.

## Évaluation des risques

Le Comité central a procédé à plusieurs évaluations des risques au cours de l'année sous revue.

## Honoraires de l'organe de révision

Les honoraires de l'organe de révision se décomposent comme suit:

en CHF	2025	2024
Révision (audit des comptes annuels statutaires et des comptes annuels selon Swiss GAAP RPC)	30 000	30 000

## Emplois à plein temps en moyenne annuelle

	2025	2024
Nombre de collaborateurs du secrétariat général de l'ASF converti en temps plein, y compris les entraîneurs des équipes nationales et le centre de formation de l'ASF pour filles de Bienne.	137	131
Nombre d'arbitres et d'arbitres assistants de la SFL qui ont effectué au moins un engagement au cours de l'année concernée et qui ont été employés et indemnisés par l'ASF conformément aux conditions d'engagement écrites.	183	198
Nombre de fonctionnaires indemnisés pour des activités pour l'ASF au cours de l'année correspondante.	700 – 800	800 – 900

En outre, l'ASF verse des primes aux joueurs des équipes nationales masculines A et M21 ainsi qu'aux joueuses de l'équipe nationale féminine A en fonction de leurs résultats sportifs et dans le cadre des règlements des primes en vigueur.

# Comptes annuels 2025

## Rapport d'activité au 31 décembre 2025

L'Association Suisse de Football (ASF) est l'organisation faitière du football suisse. Créée en 1895, l'ASF faisait également partie des sept associations nationales qui ont donné naissance à la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) en 1904. Aujourd'hui, l'ASF est l'une des

plus importantes associations sportives du pays. L'ASF est divisée en trois sections et compte actuellement 1344 clubs, environ 18142 équipes et environ 365000 joueuses et joueurs. Le siège de l'ASF est la Maison du football suisse à Muri bei Bern.

## Organes directeurs (Comité central) de la direction de l'Association au 31.12.2025

Nom	Prénom	Fonction	En poste depuis	Taux d'occupation
Knäbel	Peter	Président central	2025	Taux de travail: 80%
Stroppa	Sandro	Vice-président	2019	Temps partiel
Scheidegger	Samuel	Vice-président	2021	Temps partiel
Studhalter	Philipp	Vice-président	2021	Temps partiel
Schäfer	Claudius	Membre	2018	Temps partiel
Di Palma	Marco	Membre et responsable des finances du Comité central	2021	Temps partiel
Häuselmann	Stephan	Membre et responsable des finances du Comité central	2021	Temps partiel
Trede	Aline	Membre	2024	Temps partiel
Luisier	Christelle	Membre	2024	Temps partiel

## Responsables de la direction au 31.12.2025

Nom	Prénom	Fonction	En poste depuis	Taux d'occupation
Breiter	Robert	Secrétaire général	2018	Temps plein
Gelton	Peter	Responsable du marketing	2005	Temps plein
Von Schroeder	Martin	Directeur Digital Services	2016	Temps plein
Tami	Pierluigi	Directeur des équipes nationales	2019	Temps plein
Arnold	Adrian	Responsable de la communication d'entreprise	2020	Temps plein
Bruggmann	Patrick	Directeur développement du football	2020	Temps plein
Daube	Marion	Directrice du football féminin	2023	Temps plein
Haldimann	Karin	Directrice des finances et du personnel	2024	Temps plein

## Organe de révision

Nom	Acception du mandat	Durée du mandat
Ernst & Young AG, Bern	vers 1960	jusqu'à nouvel ordre

# Comptes annuels 2025

## Les personnes/organisations suivantes sont considérées comme des proches

- Clubs de l'ASF
- Sections de l'ASF
- Associations régionales
- FIFA
- UEFA
- Swiss Olympic
- Fondation LPP de l'ASF
- Caisse de prévoyance de l'ASF

Toutes les transactions avec les proches sont effectuées aux conditions habituelles du marché.

## Indemnisation brute totale à:

en CHF	2025	2024
Organes directeurs de la direction de l'Association	425 563	429 679
Responsables de la direction	1 881 384	1 895 098

# Rapport de révision de la Commission des finances

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts de l'ASF et par le règlement interne de la Commission des finances de l'ASF, nous avons vérifié le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat et le tableau de financement du 1er janvier au 31 décembre 2025 ainsi que l'annexe.

Pour nos contrôles, nous nous sommes principalement appuyés sur les rapports d'audit rédigés par le cabinet Ernst & Young SA, Bern, qui les a établis en sa qualité d'organe de révision mandaté. Nous avons également été épaulés par les contrôleurs de l'organe de révision et par les collaboratrices et collaborateurs responsables de l'administration de l'ASF.

En nous appuyant sur les rapports établis par Ernst & Young SA, Bern, et conformément aux statuts de l'ASF, nous confirmons que:

- les comptes annuels sont conformes à la comptabilité;
- la comptabilité est tenue correctement;
- la présentation de la situation patrimoniale et du résultat d'exploitation est conforme aux principes légaux d'évaluation et aux dispositions des statuts.

Compte tenu des contrôles supplémentaires effectués par notre Commission, nous confirmons les déclarations ci-avant. Tous les écarts importants par rapport au budget ont pu être explicités et justifiés de façon satisfaisante. Nous rappelons qu'il n'a pas été procédé à un examen exhaustif de la comptabilité. Concernant le compte de résultat, la démarche a été principalement analytique, avec examen des variations notables par rapport à l'exercice précédent et étude détaillée des postes-clés.

Sur la base de nos constatations, nous recommandons d'approuver les présents comptes annuels.

Muri, le 2 avril 2026

Membres de la Commission des finances chargés de la révision:

Mathieu Jaus, président  
Jacques Grossen, membre  
Michael Herrmann, membre  
Christian Rey, membre  
Adrian Steffen, membre  
Andreas Wyss, membre

L'Association Suisse de Football (ASF)

Haus des Schweizer Fussballs  
Maison du football suisse  
Casa del calcio svizzero  
The House of Swiss Football  
Worbstrasse 48, 3074 Muri bei Bern

T +41 31 950 81 11  
F +41 31 950 81 81  
info@football.ch  
www.football.ch

### **Impressum**

#### **Rapport annuel de l'Association Suisse de Football 2025**

Éditeur: ASF

Réalisation/création: by the way communications AG

Photos: ASF, Keystone

Version: 31.12.2025